

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

## **AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION D'UN AVENANT A L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2014-2017, CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE INTERLOIRE**

Interloire a demandé une extension de l'avenant portant sur les cotisations financières.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr)  
en indiquant en objet du message «*Interloire 2015/2017*»

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

<b>Organisation interprofessionnelle : InterLoire</b>	
<b>Période : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015</b>	
<b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<u><i>a) connaissance de la production et des marchés</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	841 288 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enregistrement des transactions (DRM et contrats d'achats), suivi des stocks et des revendications.</li> <li>✓ Achats d'études et panels (distributeurs, consommateurs, étrangers)</li> <li>✓ Réalisation d'études statistiques,</li> <li>✓ Etude et mise en place d'une plateforme extranet en lien avec les opérateurs (télé-déclaration/consultation données statistiques)</li> </ul>	792 763 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi Aval Qualité : Prélèvements, dégustations, analyses</li> <li>✓ Focus Qualité CHR : Prélèvement, dégustations, enquêtes restaurateurs</li> </ul>	31 195 € 17 330 €
<u><i>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u><i>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u><i>d) commercialisation;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u><i>e) protection de l'environnement;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u><i>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	6 385 655 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions collectives (vignoble de Loire) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vin et Société</li> <li>• Animation Filière</li> <li>• Formation Jeunes Sommeliers</li> <li>• Actions Régionales</li> <li>• Actions France</li> <li>• Actions Export</li> </ul> </li> <li>✓ Actions spécifiques à chaque appellation d'origine</li> </ul>	2 432 084 €  3 953 571 €
<u><i>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u><i>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	22 530 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Itinéraires SO2 à faible doses sur vins blancs secs de Chenin, co-financement InterLoire</li> </ul>	
<u><i>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	574 100 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Transfert d'Information Technique</li> <li>✓ Modélisation de la maturation des baies de cabernet franc</li> <li>✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire)</li> <li>✓ Soutien aux organismes de développement (Chambres d'Agriculture, Vinopôle...)</li> </ul>	52 858 € 17 330 € 119 580 € 384 332 €

<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturelles permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Modélisation des risques parasitaires</li> <li>✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire)</li> </ul>	<p style="text-align: right;">156 979 €</p> <p style="text-align: right;">12 998 €</p> <p style="text-align: right;">143 981 €</p>
<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>n) gestion des sous-produits.</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><b>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b></p> <p><b>Jusqu'au 31 décembre 2015, les taux de CVO sont votés par campagne et propres à chaque appellation. Au sein de nos 49 appellations, le taux de CVO le plus faible s'élève à 3.74 € HT pour l'appellation Touraine Noble Joué et le plus élevé à 9.00 € HT pour l'appellation Bonnezeaux.</b></p> <p><b>Par exception, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, les volumes de raisins et moûts commercialisés sont assujettis à une cotisation de 2.50 € HT/hl pour toutes les appellations.</b></p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les volumes commercialisés sont assujettis à un montant de cotisation de 2.50 € HT/hl pour toutes les appellations.</p> <p>La cotisation moyenne prévisionnelle pour le Budget 2015 est de 3.92 € HT.</p> <p>Le fait générateur de la cotisation est la première sortie des vins de la propriété enregistrée à partir de la DRM.</p> <p><b>A compter du 1<sup>er</sup> août 2015, dans le cas d'une vente de raisins et moûts à un négociant vinificateur, la cotisation est payée en totalité par le négociant.</b></p> <p><b>Jusqu'au 31 décembre 2015, dans le cas d'une vente hors CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort d'InterLoire, la cotisation est payée moitié par le producteur, moitié par le négociant.</b></p> <p>A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cas d'une vente de raisins et moûts et de vin hors CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort d'InterLoire, la cotisation est payée par le négociant. Dans tous les autres cas, la cotisation interprofessionnelle est payée en totalité par le viticulteur.</p>	

<b>Organisation interprofessionnelle : InterLoire</b>	
<b>Période : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016</b>	
<b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<u><i>a) connaissance de la production et des marchés</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enregistrement des transactions (DRM et contrats d'achats), suivi des stocks et des revendications.</li> <li>✓ Achats d'études et panels (distributeurs, consommateurs, étrangers)</li> <li>✓ Réalisation d'études statistiques,</li> <li>✓ Etude et mise en place d'une plateforme extranet en lien avec les opérateurs (télé-déclaration/consultation données statistiques)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi Aval Qualité : Prélèvements, dégustations, analyses</li> <li>✓ Focus Qualité CHR : Prélèvement, dégustations, enquêtes restaurateurs</li> </ul>	879 688 €  826 272 €  34 339 € 19 077 €
<u><i>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u><i>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u><i>d) commercialisation;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u><i>e) protection de l'environnement;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u><i>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions collectives (vignoble de Loire) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vin et Société</li> <li>• Animation Filière</li> <li>• Formation Jeunes Sommeliers</li> <li>• Actions France</li> <li>• Actions Export</li> </ul> </li> </ul>	2 465 105 €
<u><i>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u><i>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Itinéraires SO2 à faible doses sur vins blancs secs de Chenin, co-financement InterLoire</li> </ul>	24 801 €
<u><i>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</i></u>  Objet et description de la ou les action(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Transfert d'Information Technique</li> <li>✓ Modélisation de la maturation des baies de cabernet franc</li> <li>✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire)</li> <li>✓ Soutien aux organismes de développement (Chambres d'Agriculture, Vinopôle....)</li> </ul>	631 975 €  58 186 € 19 077 € 131 635 € 423 076 €

<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Modélisation des risques parasitaires</li> <li>✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire)</li> </ul>	<p>573 431 €</p> <p>14 308 € 559 123 €</p>
<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>n) gestion des sous-produits.</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><b>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b></p> <p>Jusqu'au 31 décembre 2015, les taux de CVO sont votés par campagne et propres à chaque appellation. Au sein de nos 49 appellations, le taux de CVO le plus faible s'élève à 3.74 € HT pour l'appellation Touraine Noble Joué et le plus élevé à 9.00 € HT pour l'appellation Bonnezeaux. Par exception, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, les volumes de raisins et moûts commercialisés sont assujettis à une cotisation de 2.50 € HT/hl pour toutes les appellations.</p> <p><b>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les volumes commercialisés sont assujettis à un montant de cotisation de 2.50 € HTHl pour toutes les appellations.</b></p> <p>La cotisation moyenne prévisionnelle pour le Budget 2015 est de 3.92 € HT.</p> <p>Le fait générateur de la cotisation est la première sortie des vins de la propriété enregistrée à partir de la DRM.</p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> août 2015, dans le cas d'une vente de raisins et moûts à un négociant vinificateur, la cotisation est payée en totalité par le négociant.</p> <p>Jusqu'au 31 décembre 2015, dans le cas d'une vente hors CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort d'InterLoire, la cotisation est payée moitié par le producteur, moitié par le négociant.</p> <p><b>A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cas d'une vente de raisins et moûts et de vin hors CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort d'InterLoire, la cotisation est payée par le négociant. Dans tous les autres cas, la cotisation interprofessionnelle est payée en totalité par le viticulteur.</b></p>	

<b>Organisation interprofessionnelle : InterLoire</b>	
<b>Période : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017</b>	
<b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u>  Objet et description de la ou les action(s) :  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enregistrement des transactions (DRM et contrats d'achats), suivi des stocks et des revendications.</li> <li>✓ Achats d'études et panels (distributeurs, consommateurs, étrangers)</li> <li>✓ Réalisation d'études statistiques,</li> <li>✓ Etude et mise en place d'une plateforme extranet en lien avec les opérateurs (télé-déclaration/consultation données statistiques)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi Aval Qualité : Prélèvements, dégustations, analyses</li> <li>✓ Focus Qualité CHR : Prélèvement, dégustations, enquêtes restaurateurs</li> </ul>	879 688 €  826 272 €  34 339 € 19 077 €
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>d) commercialisation;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>e) protection de l'environnement;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u>  Objet et description de la ou les action(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions collectives (vignoble de Loire) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vin et Société</li> <li>• Animation Filière</li> <li>• Formation Jeunes Sommeliers</li> <li>• Actions France</li> <li>• Actions Export</li> </ul> </li> </ul>	2 465 105 €
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u>  Objet et description de la ou les action(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Itinéraires SO2 à faible doses sur vins blancs secs de Chenin, co-financement InterLoire</li> </ul>	24 801 €
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u>  Objet et description de la ou les action(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Transfert d'Information Technique</li> <li>✓ Modélisation de la maturation des baies de cabernet franc</li> <li>✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire)</li> <li>✓ Soutien aux organismes de développement (Chambres d'Agriculture, Vinopôle....)</li> </ul>	631 975 €  58 186 € 19 077 € 131 635 € 423 076 €

<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Modélisation des risques parasitaires</li> <li>✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire)</li> </ul>	<p>573 431 €</p> <p>14 308 €</p> <p>559 123 €</p>
<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>n) gestion des sous-produits.</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><b>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b></p> <p>Jusqu'au 31 décembre 2015, les taux de CVO sont votés par campagne et propres à chaque appellation. Au sein de nos 49 appellations, le taux de CVO le plus faible s'élève à 3.74 € HT pour l'appellation Touraine Noble Joué et le plus élevé à 9.00 € HT pour l'appellation Bonnezeaux. Par exception, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, les volumes de raisins et moûts commercialisés sont assujettis à une cotisation de 2.50 € HT/hl pour toutes les appellations.</p> <p><b>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les volumes commercialisés sont assujettis à un montant de cotisation de 2.50 € HTHl pour toutes les appellations.</b></p> <p>La cotisation moyenne prévisionnelle pour le Budget 2015 est de 3.92 € HT.</p> <p>Le fait générateur de la cotisation est la première sortie des vins de la propriété enregistrée à partir de la DRM.</p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> août 2015, dans le cas d'une vente de raisins et moûts à un négociant vinificateur, la cotisation est payée en totalité par le négociant.</p> <p>Jusqu'au 31 décembre 2015, dans le cas d'une vente hors CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort d'InterLoire, la cotisation est payée moitié par le producteur, moitié par le négociant.</p> <p><b>A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cas d'une vente de raisins et moûts et de vin hors CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort d'InterLoire, la cotisation est payée par le négociant. Dans tous les autres cas, la cotisation interprofessionnelle est payée en totalité par le viticulteur.</b></p>	